

Barème d'honoraires de transaction

A la charge de l'acquéreur

Fourchette comprise entre	Honoraires acquéreurs TTC
10 000 € et 29 999 €	4 000 €
30 000 € et 49 999 €	5 000 €
50 000 € et 69 999 €	6 000 €
70 000 € et 89 999 €	7 000 €
90 000 € et 109 999 €	8 000 €
110 000 € et 129 999 €	9 000 €
130 000 € et 149 999 €	10 000 €
150 000 € et 169 999 €	11 000 €
170 000 € et 189 999 €	12 000 €
190 000 € et 209 999 €	13 000 €
210 000 € et 229 999 €	14 000 €
230 000 € et 249 999 €	15 000 €
250 000 € et 269 999 €	16 000 €
270 000 € et 289 999 €	17 000 €
290 000 € et 309 999 €	18 000 €
310 000 € et 329 999 €	19 000 €
+ de 330 000 €	5 % TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires de location

A la charge du locataire et du propriétaire

7 % TTC du loyer annuel pour chaque partie

Dans la limite du plafond établi par la loi ALUR du 24/03/2014

Réalisation visite, constitution et étude du dossier, rédaction du bail

- En zone tendue : 10 € par m2
- En zone non tendue : 8 € du m2

Etat des lieux

- Toutes les zones : 3 € du m2

Honoraires de gestion

A la charge du propriétaire

8,40% TTC du montant des sommes encaissées

Avec garantie des loyers impayés

11 % TTC du montant des sommes encaissées